



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
Du 25 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, Le 25 septembre à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Adoption des Procès-Verbal du 19 juin 2024**
- **Communications**
- **Délibérations**
 - Organisation dérogatoire du temps scolaire
 - Projet de délibération sur la participation pour le risque « Prévoyance »
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h33 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain		x
HAUCHECORNE Céline		x	ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs :

Monsieur Vasse donne pour à Madame Estrier
Monsieur Lemaire donne pouvoir à Monsieur Thieulent
Madame Hauchecorme donne pouvoir à Madame Zeggaï
Monsieur Blondel donne pouvoir à Madame Marie

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric Denis a été nommé secrétaire de séance.

➤ **OUVERTURE :**

Je vous remercie de votre présence à cette première réunion de l'année scolaire 2024-2025, 5^{ème} année du mandat. La rentrée s'est bien passée et dans les faits saillants il faut retenir :

- La nomination d'un nouvel inspecteur d'académie : Monsieur François Van Rickstal qui a rencontré hier les directeurs et visité les écoles. Madame Marie et moi-même le rencontrerons le 7 novembre 2024 en présence des maires.
- D'où une réorganisation de dernière minute pour les classes de Graimbouville, l'inspecteur ne validant pas les 30 enfants dans la classe de GS/CP en référence à un texte limitant le nombre d'enfants à 25 dès lors qu'il y a un niveau GS, CP ou CE1. L'information est tombée le vendredi précédant la rentrée alors que la répartition avait été affichée aux parents. 4 enfants de GS ont été installés, non sans quelques grincements de dents, dans la classe des PS/MS et les enseignants ont prévus une pédagogie décloisonnée => regroupement par niveaux lors des enseignements spécifiques. Les parents des 4 enfants ont été reçus par le directeur afin de leur fournir des explications.
- Un conseil d'école exceptionnel le 16 septembre traitant principalement de l'organisation du temps scolaire pour les 3 années à venir puisque l'Éducation Nationale demande que le SIVOS délibère sur le sujet avant le 1^{er} octobre avec avis du Conseil d'école. Il fallait donc requérir cet avis avant la réunion de ce soir. Après vote, l'organisation du temps scolaire souhaitée par les parents et les enseignants reste inchangée = maintien des 4 jours. Les effectifs prévisionnels 2025 ont été également abordés puisque les Directeurs doivent dès maintenant transmettre leur projet de répartition à l'inspecteur. Il a été tranché de basculer les CP sur Saint Gilles de la Neuville les futurs CE1 ne suffisant pas à compenser le départ de 26 CM2 vers le collège. Ainsi la proposition pour la rentrée 2025 est celle-ci :
 - o Ecole Henri BOULLEN : 37 au total 13 PS (prévision), 14 MS, 10 GS
 - o Ecole l'Envolée : 69 au total 19 CP, 11CE1, 12CE2, 13 CM1, 14 CM2.
- Et sur le plan RH, l'arrivée d'un nouvel agent, sur le poste d'aide cantinière suite au départ du précédent agent. Elle est actuellement en période d'essai. Depuis la rentrée, je l'ai rencontré 3 fois dans le cadre de l'accompagnement à la prise de poste et un entretien en présence de sa collègue a également été mis en place.

Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour.

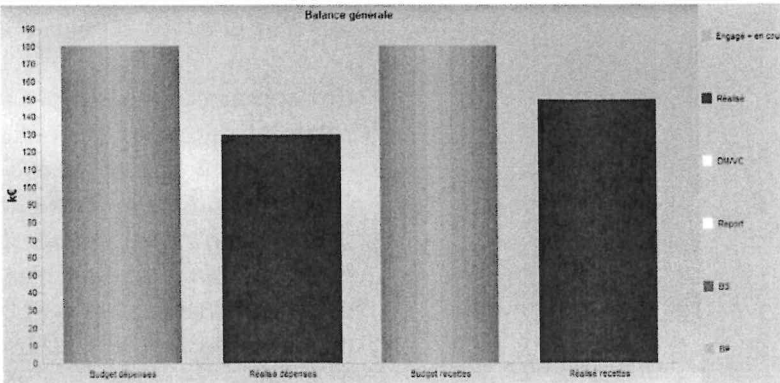
➤ APPROBATION PV :

PV du 19 juin 2024	<p>Brigitte Estrier : Avez-vous des remarques ou des questions ? En l'absence nous pouvons considérer le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2024 adopté.</p> <p>Monsieur Bouteiller signale qu'il ne reçoit toujours pas les mails du SIVOS : pour notre référent informatique un verrou sur la boîte de réception est en cause.</p>
---------------------------	---

➤ COMMUNICATIONS

<p>Cantine</p> <p>Effectifs : 103 élèves</p> <p>Fréquentation moyenne septembre inscription : 90 repas par jour,</p> <p>Fréquentation la plus haute : 96 élèves, 47 pour les maternelles et 51 pour les primaires</p>	<p>Brigitte Estrier : Le nombre d'inscriptions à de la cantine est plutôt stable dans leur totalité toutefois la fréquentation est en hausse, avec un groupe de maternelle de plus en plus élevé.</p> <p>Ceci entraîne une organisation et une adaptation encore plus complexes au regard des contraintes prioritairement pour les maternelles concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les locaux : hauteur des toilettes, lavabos, distributeurs de savon, le manque de places sur le porte manteau dédié à la cantine. • En début d'année des petits à apprivoiser (peur de l'environnement bruyant) et certains portent une couche ou ont une difficulté à rester à table.
---	--

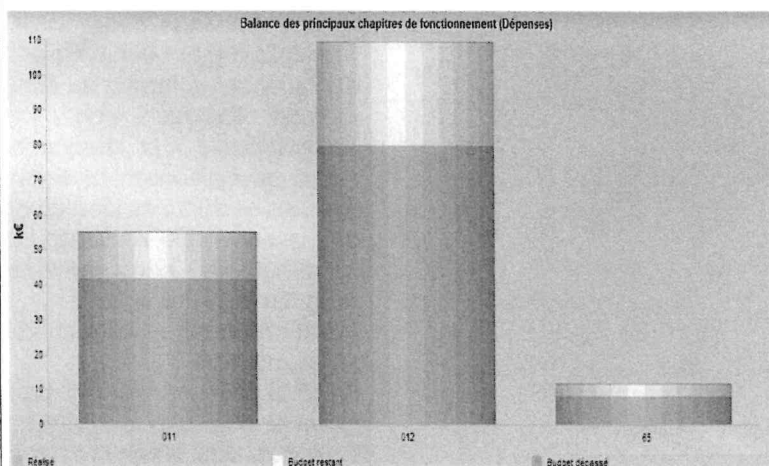
<p>Fréquentation la plus basse : 81 élèves, 38 pour les maternelles et 43 pour les primaires</p>	<p>Des aménagements sont en cours de réalisation dans un but d'amélioration : faire rentrer d'abord les PS, des bouteilles de savons dans les lavabos pour les petits, marche-pied... Merci aux agents qui sont moteurs dans ces adaptations.</p> <p>L'école est maintenant obligatoire à 3 ans, il n'est pas possible de refuser un élève qui n'a pas acquis la propreté ou non encore autonome.</p> <p>Les agents témoignent depuis quelques années d'une évolution des comportements parfois inadaptés au « vivre ensemble à la cantine » par des enfants de tous les âges (violence, insultes, refus des règles, jet de fourchette)</p>
<p>Formation du personnel</p>	<p>Brigitte Estrier : Un agent de la cantine va participer à une formation PSC1 en octobre 2024</p>
<p>Café rencontre, le 28 septembre 2024</p>	<p>Brigitte Estrier : Après discussion avec la secrétaire et Mme Marie, nous avons pris la décision de réitérer le café rencontre à la cantine afin de pouvoir faire découvrir les locaux aux parents des PS des MS et des nouveaux arrivants, d'échanger avec eux et aussi de présenter le SIVOS. Cela avait déjà été fait au mandat précédent. Ce café parents/enfants aura lieu le samedi 28 septembre 2024 à partir de 10h30 à la cantine. Un agent cantine sera présent. Vous êtes les bienvenus</p> <p>Pour l'an prochain, nous projetons de le faire avant la rentrée scolaire afin que les nouveaux enfants puissent découvrir le trajet vers la cantine.</p>
<p>API : actualisation des tarifs Mettre l'évolution du marché</p>	<p>Brigitte Estrier : Les tarifs ont été actualisés au 01 août 2024, avec une première proposition d'augmentation de 3.77% qui après négociation a été baissée à 3.25%. Encore une fois nous pouvons saluer le travail de M Rose.</p> <p>Par conséquent, le repas maternel passe de 2.98€ TTC à 3.07€ TTC et le repas primaire de 3.12€ TTC à 3.23€ TTC. Au global cela représente une dépense supplémentaire d'environ 1000€ en année pleine.</p> <p>Valérie Huon-Demare : encore une fois il faut reconnaître le bénévolat que fait M Rose auprès du groupement de commande, car sans lui qui est technicien, nous n'aurions pas pu négocier comme cela avec API. Il a parlé qu'il voulait arrêter et je trouve que ce sera une grande perte pour nous.</p> <p>Merci pour la transition...</p>
<p>Groupement de commande Réunion du 11 septembre 2024</p>	<p>Brigitte Estrier : Le 11 septembre 2024, je n'ai pu assister à la réunion du groupement de commande mais Mme MARIE était présente, je lui laisse la parole.</p> <p>Cindy Marie : je pensais que c'était une réunion avec API mais non, c'était juste le groupement de commande et Mathieu Rose a redit qu'il ne souhaitait pas poursuivre sa mission de coordonateur. Il a fait un appel pour un successeur dès que possible afin de pouvoir l'accompagner jusqu'à la fin du mandat, période qu'il juge propice car sans échéance déterminante, (le prochain marché n'intervient que pour la rentrée 2027).</p> <p>Pour l'instant personne ne s'est proposé.</p> <p>Brigitte Estrier : pour que ce schéma soit efficace, il faut que la personne qui se propose, prévoit se présenter au prochain mandat.</p> <p>Valérie Huon-Demare : ce qui m'inquiète c'est qu'autour de la table, personne ne s'est proposé.</p> <p>Cindy Marie : il y avait bien quelqu'un de qualifié dans le groupe, quelqu'un dont le métier était autour des marchés publics mais elle</p>

	<p>part en déplacement. La question est de savoir si quelqu'un au sein de nos conseils municipaux se sentirait de prendre la relève, même si aujourd'hui il n'est pas au SIVOS ?</p> <p>Brigitte Estrier : de deux choses l'une, soit-on ne trouve personne et il accepte de continuer comme cela jusqu'à la fin du mandat. Soit il démissionne maintenant et on finit le mandat comme on peut. L'existence même du groupement est alors menacée ce qui serait dommage car à plusieurs il est plus facile de peser sur le fournisseur.</p> <p>Quelqu'un se sentirait ? Monsieur Denis, vous qui travaillez dans la fonction publique ?</p> <p>Frédéric denis : et bien, c'est une question de temps, et s'il faut se déplacer sur le terrain au quotidien... Il vient de temps en temps</p> <p>Brigitte Estrier : non, il s'agit uniquement de la gestion administrative, car chaque commune reste maître de ce qui se passe quotidiennement dans sa cantine, d'ailleurs les cahiers des charges ne sont pas identiques d'une commune à l'autre. C'est juste de dire ensemble, on passe commande plutôt que de le faire chacun de notre côté : nous sommes plus forts à 5 qu'à 1 pour négocier avec les fournisseurs.</p> <p>Frédéric Denis : pourquoi vous dites qu'il y a beaucoup de travail en ce moment ?</p> <p>Brigitte Estrier : non pas particulièrement, le gros du travail est au moment des appels d'offres tous les 4 ans et lorsque l'actualité provoque des aménagements de tarifs en dehors de ce qui est prévu au marché. Après il nous réunit 3 fois par an, avec le prestataire pour faire un point et évoquer les évolutions de la réglementation.</p> <p>Vous acceptez de réfléchir à votre éventuelle candidature ?</p> <p>De fait si le groupement de commande disparaît, il faudra de toute façon faire le job pour nous même...</p> <p>Vous voulez ajouter quelque chose ?</p> <p>Frédéric Denis : si je me représente pourquoi pas mais aujourd'hui je ne sais pas et ça n'aurait aucun sens de prendre maintenant si je ne me représente pas.</p> <p>Brigitte Estrier : on a un an devant nous, à suivre...</p>															
<p>Problème informatique câblage Ecole H BOULLEN</p>	<p>Brigitte Estrier : Lors de la dernière réunion, J'ai évoqué la possibilité d'installer la fibre sur l'école de Graimbouville. Toutefois lors des travaux de câblage de la mairie, le technicien s'est aperçu que le câble reliant la mairie à l'école n'était pas optimum. L'idée avant de passer à la box est de modifier le câble et de voir le résultat. DPI doit faire des tests. Si c'est efficace cela évitera une dépense supplémentaire au SIVOS. J'ai donc suspendu la pose de la fibre.</p>															
<p>Point budgétaire à fin septembre</p>	 <p>The chart displays the following approximate values (in k€):</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Budget</th> <th>Réelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget dépenses</td> <td>~175</td> <td>~130</td> </tr> <tr> <td>Réelle dépenses</td> <td>~130</td> <td>~130</td> </tr> <tr> <td>Budget recettes</td> <td>~175</td> <td>~145</td> </tr> <tr> <td>Réelle recettes</td> <td>~145</td> <td>~145</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Budget	Réelle	Budget dépenses	~175	~130	Réelle dépenses	~130	~130	Budget recettes	~175	~145	Réelle recettes	~145	~145
Catégorie	Budget	Réelle														
Budget dépenses	~175	~130														
Réelle dépenses	~130	~130														
Budget recettes	~175	~145														
Réelle recettes	~145	~145														

Brigitte Estrier : C'est une approche macro des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Nous sommes à 75% de l'année et les dépenses ont été réalisées à environ 73.48% c'est donc conforme aux prévisions.

Sur le plan des recettes, vous pouvez voir qu'elles sont supérieures à la prévision en lien avec la forte fréquentation de la cantine (réalisation à 84.84% en recettes de fonctionnement).



- Chapitre 11 : charges à caractère général. C'est tout ce que nous achetons pour fonctionner. Une alerte sur l'article 60631, les fournitures d'entretien qui est dépassé. Des achats sont prévus en octobre 2024 lesquels viendront encore réduire le chapitre 11 (réalisé à ce jour à 75.74%,) sur un autre article. Dans ce chapitre 11 il y a les factures API incontournables. Ce chapitre sera sans doute déficitaire.
- Chapitre 12 : La réalisation du chapitre 12, charge de personnel est de 72.90%, et il reste 3 mois à financer, il y a peu de marge de manœuvre. C'est ce que nous avons prévu.
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion (indemnités et leurs cotisations retraites et subvention)

Du côté de l'investissement nous avons acheté du mobilier de cantine et n'avons pas eu de panne sur les équipements de cuisine. Néanmoins une vigilance sur ce budget d'investissement car nous ne sommes pas à l'abri d'un aléa sur ces équipements, idem pour le PC de direction sur Graimbouville.

En conclusion, nous n'avons pas beaucoup de leviers d'action pour limiter les dépenses. Peut-être réfléchir au retour des essuie-mains lavables et à la suppression de l'usage unique (sauf en période épidémique) et à la rationalisation des produits d'entretien. Autre piste dans la même logique : retour aux serviettes tissu mais il faut prévoir un rangement qui n'ajoute pas de la désorganisation.

Bruno Bouteiller : s'ils sont toujours à la même place, c'est simple de mettre leur serviette dans leur assiette.

	<p>Brigitte Estrier : difficile car les fréquentations ne sont pas régulières et nous avons pris le parti de les laisser choisir les copains de repas...</p> <p>Cindy Marie : après il va y avoir moins d'enfants l'année prochaine</p> <p>Brigitte Estrier : je ne crois pas à une baisse d'enfants suffisamment importante pour que cela change la donne. Et il est important de regarder si les sommes en jeu valent le coup de complexifier encore plus ce qui est déjà compliqué...</p> <p>Marie-Laure Zeggaï : autant les essuie-mains oui mais les serviettes ça risque d'être compliqué...</p> <p>Du côté de l'augmentation des recettes, impossible de jouer sur l'effet volume sans induire une augmentation de la masse salariale, reste l'effet prix...</p> <p>Le fonds de roulement qui nous permet de payer nos factures devrait permettre de couvrir les dépenses jusqu'en décembre : la demande d'avance sur participation sera indispensable en janvier 2025.</p> <p>Tous ces points ne sont pas des surprises puisque nous avons fait le choix, sur proposition de la commission finances, de ne pas thésauriser sur le SIVOS au détriment de la gestion des communes. Je voulais juste vous rappeler ce point. Le budget voté était volontairement serré, la réalité le confirme.</p>
--	--

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires
<p>2024.12 : Organisation dérogatoire du temps scolaire</p>	<p>Brigitte Estrier : comme je l'ai dit tout à l'heure, il nous faut délibérer sur l'organisation du temps scolaire pour les 3 années à venir c'est-à-dire la semaine de 4 jours ½ ou à titre dérogatoire de 4 jours ?</p> <p>Nous avons reçu un courrier de la direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime, demandant de délibérer sur la prolongation de l'organisation dérogatoire du temps scolaire conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation : en 2017 et 2021 (délibérations 2017/18, 2021/16) le comité syndical avait émis un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.</p> <p>Je rappelle que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.</p> <p>Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.</p> <p>Je propose que le conseil se prononce sur la prolongation de la dérogation maintenant la semaine de 4 jours conformément au vote du conseil d'école du 16 septembre.</p> <p>Avez-vous des questions ?</p> <p>.../...</p> <p>Non, donc je vous propose de passer au vote de la délibération suivante :</p>

<p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p><i>Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,</i> <i>Vu le code de l'éducation,</i> <i>Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,</i> <i>Considérant les intérêts des élèves des communes de Saint Gilles de la Neuville et Graimbouville et en tenant compte de l'avis du conseil d'école du 16 septembre 2024.</i> <i>En considération de l'intérêt tout particulier que présente le maintien de la semaine de 4 jours,</i> <i>Je vous propose de prolonger la dérogation maintenant la semaine de 4 jours</i></p> <p>Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Donc après en avoir délibéré, le comité syndical du SIVOS DE L'UNION émet un avis favorable à la prolongation de la dérogation maintenant la semaine de 4 jours à l'unanimité Je vous remercie</p>
<p>2024.13 : Participation pour le risque « prévoyance »</p>	<p>Brigitte Estrier : nous abordons maintenant la question de la participation employeur pour le risque « prévoyance » des agents. En fait il s'agit d'un système permettant à l'agent d'avoir une compensation de son salaire quand il a une perte de revenus en lien avec un arrêt de travail. Dans l'équipe du SIVOS nous avons 1 agent titulaire et 6 agents contractuels. Que garantit pour eux le statut en termes de maintien de salaire lors des arrêts :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="510 1030 925 1299"> <p>Le statut de la Fonction publique Titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC</p> </div> <div data-bbox="925 1030 1340 1299"> <p>Le statut de la Fonction publique Agents contractuels</p> </div> </div> <p>En cas d'arrêt de travail ils touchent les indemnités journalières de la Sécurité Sociale ce qui occasionne une perte de revenus, s'ils veulent avoir une compensation, il faut qu'eux même s'assurent et prennent une assurance « Prévoyance ».</p> <p>Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 fait obligation à l'employeur de participer à la cotisation de cette assurance. Et là, la question qui nous est posée aujourd'hui n'est pas de savoir si l'on est d'accord ou pas pour payer, c'est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025, mais de déterminer le montant maximum de la participation mensuelle du SIVOS à cette cotisation en sachant que cette même loi fixe un maximum à 35€ et un minimum à 20% du maximum soit 7€ par agent.</p> <p>Nous avons le choix entre 2 modalités de participation, notre projet sera soumis à l'avis du Comité Social et nous pourrons délibérer définitivement lors de notre prochaine réunion de décembre. Ce choix est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une fourchette de participation de 7 à x euros (maxi 35) en fonction du salaire et de déterminer des tranches ce qui donne un niveau de participation différent en fonction des agents ou • de participer aux risques prévoyances pour un montant fixe pour l'ensemble du personnel proratisé selon la quotité de travail de l'agent. <p>Est-ce que c'est assez clair ou avez-vous des questions ?</p>

<p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Frédéric Denis : il y a beaucoup d'agents qui seraient concernés par 35€ si nous fixions ce montant ?</p> <p>Brigitte Estrier : nous n'avons que des agents contractuels à temps non complet entre 20% et 50% d'un ETP. Je préconiserais que nous proposons un montant fixe en commençant par le minimum.</p> <p>Frédéric Denis : tout dépend si nous voulons la gratuité pour les agents. Tout dépend du montant des cotisations pour les agents ? C'est un pourcentage ?</p> <p>Brigitte Estrier : oui il est de 1.5% aujourd'hui et doit augmenter prochainement autour de 2% : par exemple pour un agent gagnant 1000€ cela fait une cotisation de 20€</p> <p>Frédéric Denis : ou donc si on délibère à 25€, on donne la gratuité à tous</p> <p>Brigitte Estrier : oui mais ce n'est pas l'objectif en soi</p> <p>Frédéric Denis : mais on ne va pas être obligé aussi pour la mutuelle ?</p> <p>Brigitte Estrier : à terme. Aujurd'hui pour la mutuelle on participe à hauteur de 1€ pour permettre à l'agent d'avoir accès.</p> <p>Si on revient à la prévoyance, est-ce qu'on ne pourrait pas commencer par 1€ et voir pour ajuster dans les années suivantes ?</p> <p>Il n'est pas certain que les agents cotisent car cela à un coût.</p> <p>Frédéric Denis : compte tenu de la précarité de nos agents par rapport à d'autres contrats moi je serai favorable à les protéger. Il faudrait savoir ce que cela couterai au SIVOS ca si ça coute 2500€ au SIVOS mais que nos agents sont protégés et on une garantie de 3 ans en cas d'arrêt long, ça vaut le coût...</p> <p>Ca les protège alors qu'ils sont sur des petits contrats donc des petits salaires.</p> <p>Eric Thieulent : indirectement il faut compenser leur salaire, s'il leur arrive quelque chose, qu'ils se sentent soutenus dans leurs fonctions.</p> <p>Frédéric Denis : on met un montant tel que tous nos agents soient couverts</p> <p>Cindy Marie : mais ça ferait combien pour les agents ? pour le calcul ?</p> <p>Brigitte Estrier : prenons un exemple</p> <p>Supposons que la cotisation pour l'agent soit de 1%</p> <p>S'il gagne 1000€, sa cotisation sera de 10€</p> <p>Si l'employeur décide de participer à hauteur de 10€, il lui remboursera la totalité de sa cotisation, s'il décide de participer à hauteur de 7€, il restera 3€ à la charge de l'agent.</p> <p>Dans la réalité la cotisation sera plutôt de l'ordre d'un peu plus de 2%</p> <p>Frédéric Denis : je crois que la MNT va proposer des seances d'information individuelle pour que chaque agent puisse avoir une simulation</p> <p>Brigitte Estrier : petit précision concernant la masse salariale prise en compte pour le calcul des cotisation. Là aussi il y a 2 modalités : avec ou sans le RIFSEEP. Au SIVOS il a été délibéré antérieurement que ce soit sans.</p> <p>C'est peut-être un argument de plus pour aider à maintenir le salaire.</p> <p>Quelque soit le montant arrêté, le SIVOS ne remboursera pas plus que ce que paie l'agent.</p> <p>Frédéric Denis : oui donc on est sur une dépense d'environ 800€ à l'année</p> <p>Brigitte Estrier : oui c'est l'ordre de grandeur, environ 1000€.</p> <p>En fixant un maximum à 25€ comme vous l'évoquiez, il y aura un reste à charge pour les salaires de plus de 1250€ avec une cotisation à 2% soit un seul de nos agents.</p> <p>Je rappelle qu'on ne paie que si l'agent décide de souscrire.</p> <p>Les agents sont impliqués dans le travail et on ne prend pas de risque.</p> <p>Valérie Huon-Demare : il peut y avoir un effet pervers d'incitation</p> <p>Dorothée Delory : cela ne concerne que les arrêts longs donc quand les choses ne vont pas bien pour l'agent.</p> <p>Brigitte Estrier : oui pour les agents contractuels de plus de 3 ans, le ½ traitement n'intervient qu'au bout de 3 mois.</p> <p>Que fait-on ? une proposition à 15€ ?</p> <p>.../...</p>
--	--

	<p>Peut-on passer au vote ? .../... Qui est contre une proposition de participation à 15€ ? : personne Qui s'abstient ? Personne Donc après discussion, le comité syndical propose à l'unanimité de participer aux risques prévoyances pour un montant de 15€ pour l'ensemble du personnel</p>
--	--

QUESTIONS DIVERSES :

Cindy Marie : ce n'est pas une question mais une information

Il y a un projet de plantations de haies en partenariat avec 2 agriculteurs de Gommerville et la CU qui subventionne à condition qu'une classe soit impliquée. Ce même projet avait été fait il y a 2 ans avec l'école de Gommerville donc là les agriculteurs proposent à la mairie de Saint Gilles d'intégrer les enfants de l'école. La première étape est la venue des agriculteurs dans l'école pour expliquer le projet et ensuite les enfants vont dans le champ pour la plantation et un goûter. Compte tenu de la distance il a été proposé de faire ça sur une journée complète avec repas pique-nique sur place et d'étendre à l'ensemble des 3 classes. Les enseignants sont partants.

La première étape aura lieu à la salle polyvalente le jeudi 7 novembre à 14h.

La plantation est prévue le 15 novembre avec un départ de l'école prévu à 11h15. Vous êtes invité à participer.

J'ai le projet que je dois scanner pour l'envoyer au conseil municipal de Saint-Gilles, je peux vous l'envoyer aussi.

Brigitte Estrier : merci pour l'information de ce projet communal qui implique l'école. Cela me fait penser qu'il y a un projet également sur la commune de Graimbouville qui impliquerait l'école Henri Boullen : il s'agit d'un partenariat avec l'association de maraîchage « Graine en main » autour des légumes, de leur plantation jusqu'à l'assiette avec des ateliers pratiques sur 3 séances dans l'année. C'est en cours de construction. Je vous en reparlerai.

Prochaine réunion le 4 décembre 2024.

La séance est levée à 21h35.

➤ signatures

Brigitte ESTRIER

Présidente du SIVOS DE L'UNION



Frédéric DENIS

Secrétaire de Séance

